

Ville de Landivisiau - Séance du 9 mars 2023 - n° 2023/103

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 (R.S.U.)

VU l'article 5 de la loi n°2019-828 du 9 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique qui prévoit qu'au 1^{er} janvier 2021 le Bilan Social devient le Rapport Social Unique (R.S.U.) ;

CONSIDERANT que tous les deux ans, les collectivités devaient établir un Rapport sur l'État de la Collectivité communément appelé Bilan social, et le présenter au Comité Technique ;

CONSIDERANT dès lors qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, ce bilan social est remplacé par le R.S.U. et qu'il sera présenté tous les ans au Comité Social Territorial (fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, depuis décembre 2022) ;

CONSIDERANT que le R.S.U. rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion ;

CONSIDERANT que ce travail d'analyse et de suivi des données « RH » permet de recueillir des indicateurs fiables pour mesurer les évolutions et permettre de répondre aux enjeux actuels ;

CONSIDERANT que cette synthèse est un outil d'information, de dialogue social, de suivi et de communication ;

VU l'avis de la commission « Administration générale - Personnel - Sécurité - Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages », en date du lundi 27 février 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (1 non-participation au vote du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous »)

PREND ACTE DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 TELLE QUE PRÉSENTÉE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

| VOTE | |
|--------------------|----|
| SUFFRAGES EXPRIMÉS | 28 |
| POUR | 28 |
| CONTRE | 0 |



Fait à Landivisiau, le 9 mars 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 16 MARS 2023

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr, le... 16 MARS 2023

Fait à Landivisiau, le... 16 MARS 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE